

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 29/06/2020.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09

Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT, LAFLEURIEL, GIRONNAY,
DORLENCOURT
MMES PRIEUR, SHEPPARD

Absents excusés : Mme JACQUET

Absents : Mme GOVIGNON

Mme PRIEUR a été élue secrétaire de séance.

FISCALITE LOCALE :

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, le Conseil Municipal décide de reconduire en 2020, les taux votés en 2019, soit :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	335 700 €	12,14 %	40 754 €
Taxe fonc. (non bâti)	151 200 €	27,21 %	41 142 €
Cotis. fonc. des entreprises			0 €
Produit fiscal total :			81 896 €

MISE A CONTRIBUTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Considérant que l'employé communal effectue le nettoyage du bac dégraisseur de la lagune et des différents regards, ainsi que l'entretien des abords des bassins, le Conseil Municipal fixe, comme suit, le montant des frais à rembourser à la commune, en 2020, par le budget d'assainissement :

52h à 16,79 € = 873.08 €, arrondis à : **874 €**.

CONTRIBUTION 2020 DU BUDGET DE L'EPICERIE :

Vu la cotisation versée par la commune à la S.M.A.C.L. pour l'assurance du local commercial (soit : 282,52 €), le Conseil Municipal décide de fixer le montant à recouvrer auprès du budget annexe « Epicerie multiservices » à : 283 €.

OCTROI DE SUBVENTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- **Collège de Lurcy Lévis : 98.00 €** au titre de la participation des communes pour l'exercice 2020 ;
- **Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier : 50 € ;**
- **Association d'aide à domicile Nord-Allier : 483 € ;**
- **Association intermédiaire Nord-Bocage : 200 €** afin d'aider au maintien des services proposés ;
- **Allier à Livre Ouvert : 0.14€/hab soit 65.94€,** basé sur les chiffres du recensement 2017 ;
- **IFI 03 : 61 €** à titre de participation aux frais de scolarité d'un élève originaire de la commune ;
- **Epicerie Solidaire : 483 € (1€ par habitant)**
- **Association Pierre BRIZON : 100€** pour soutenir l'association ;
- **Radio Qui Qu'en Grogne : 150 €** pour soutenir l'association.

Ces sommes seront mandatées sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget communal 2020.

C.C.I.D

Monsieur le Maire a présenté à son assemblée la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D), pour laquelle il s'agit de présenter une liste recensant 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, choisis parmi les habitants de la commune et selon certaines caractéristiques.

Il en a été conclu de travailler cette liste afin de pouvoir la présenter à l'organe délibérant lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG

Monsieur COLLAYE Christian présente un rapide compte-rendu des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg actuellement en cours, par l'entreprise MIRO TP. Ces travaux ont débuté le 15 juin, par une pose d'une canalisation connectée au regard EU20 qui a été conservé.

Un déversoir d'orage a été mis en place et un raccordement sur canalisations a été effectué.

Les travaux se poursuivent ensuite sur la RD 534 afin de pouvoir séparer les eaux pluviales des eaux usées.

La durée totale des travaux ont été estimées à 6 semaines.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTICIPE AUX FONDS « REGION UNIE »

La communauté de communes du Bocage Bourbonnais a décidé, par délibération en date du 26 juin 2020, de participer aux fonds « Région Unie » mis en place le conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Elle décide d'approuver la convention de participation aux fonds pour un engagement financier à hauteur de 28 188€, soit 2€ par habitant, à verser au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

Le jury du concours des maisons fleuries 2020 se réunira le samedi 04 juillet à partir de 14 heures.

CINEMA PLEIN AIR

Au vu des actualités sanitaires, toutes les manifestations prévues par les associations ont dû être annulées ou reportées. Ainsi, une séance de cinéma en plein air sera organisée le 14 août prochain, aux « Quatre Vents », où sera diffusé le film « De nature Bourbonnaise », réalisé par Frank PIZON. Un moment convivial à partager, où les habitants pourront se retrouver le temps d'une après-midi et découvrir les richesses de département de l'Allier.

DRAGON 63

L'annonce du transfert de l'hélicoptère de la Sécurité Civile *DRAGON 63*, basé à Aulnat, dans le Puy-de-Dôme, en direction de la Lozère, du 1^{er} juillet au 31 août, a entraîné une vague de courrier et de pétitions allant à l'encontre de cette décision. Ce transfert a été motivé dans le but de compenser l'absence de moyens hélicoptérés dans cette zone.

Or, la période estivale correspond chaque année à une recrudescence d'interventions, du fait notamment de l'afflux important de touristes dans la région et des températures élevées. Aux côtés des pouvoirs publics et des services de secours (Samu et SDIS), cette décision a suscité nombreuses incompréhensions.

Il a été demandé à Monsieur le Maire et ses élus de soutenir cette motion contre la fermeture de la base.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'apporter son soutien et affirme être contre cette décision.

Il a été annoncé quelques minutes avant la séance de Conseil que le ministère de l'Intérieur a annoncé au président du conseil départemental du Puy-de-Dôme que l'hélicoptère de la sécurité civile, Dragon 63, sera finalement maintenu en Auvergne cet été.